

Luxembourg, janvier 2024

Préambule

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, dont le siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz et inscrite au R.C.S. Luxembourg (B30775), ci-après dénommée « Spuerkeess », organise, en collaboration avec Visa, partenaire olympique mondial des Jeux Olympiques de Paris 2024, dont le siège social est établi à W2 6TT London, 1 Sheldon Square et inscrite au registre 05139966 (England et Wales), un concours gratuit, ci-après dénommé le « Concours ».

Visa, le Comité International Olympique (« CIO »), le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris (« COJOP ») ne sont pas responsables de l'administration du Concours et ne peuvent être tenus responsables de tout ce qui découle de ce Concours, y compris l'attribution des prix.

Article 1 – Dates-clé du Concours

Le Concours se déroule du 22 janvier 2024 au 17 mars 2024.

Article 2 - Participation

La participation au Concours est ouverte à :

- tous les clients Spuerkeess, personnes physiques, adultes et titulaires d'une carte de paiement Visa (Axxess, Debit, Classic, Premier, Infinite, Miles&More Luxair Visa) Spuerkeess, valable et qui ont utilisé cette carte pendant la durée du Concours,
- tous les employés Spuerkeess, remplissant les mêmes conditions.

Les participants doivent s'inscrire avec leurs coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone, date de naissance) correctes via le site www.spuerkeess.lu/visapromotion et avoir choisi parmi les 4 disciplines offertes, à savoir :

- 3x3 Basketball,
- Beach Volleyball,
- Athlétisme et
- Breakdance.

Un participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois. Il doit choisir une seule des disciplines sportives proposées et il ne peut participer qu'au tirage au sort de la discipline choisie par lui.

Chaque participant ne peut gagner qu'un seul des lots définis sous l'article 3.

Par leur participation au Concours, les participants acceptent les conditions du présent règlement.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 3 – Lots à gagner

Spuerkeess met en jeu les 15 lots (packages) suivants :

- 4 packages « 3x3 Basketball » (BK304) au stade de la Place de la Concorde pour le mercredi 31 juillet 2024 de 21.00 à 23.00 heures,
- 3 packages « Beach Volleyball » (VBV09) au stade de la Tour Eiffel pour le lundi 29 juillet 2024 de 20.00 à 23.00 heures,
- 3 packages « Athlétisme » (ATH08) au Stade de France pour le lundi 5 août 2024 de 18.30 à 22.00 heures et
- 5 packages « Breakdance » (BKG01) au stade de la Place de la Concorde pour le vendredi 9 août 2024 de 16.00 à 18.00 heures.

Ces packages, dont la valeur est de EUR 4 688, comprennent entre autres: les tickets d'entrée (2 personnes) pour les compétitions, une nuit dans une chambre double dans un hôtel 4* pour 2 personnes (petit déjeuner inclus), le transfert de la gare/aéroport vers l'hôtel et une carte de métro pour se déplacer vers le lieu des événements.

Ne sont pas inclus dans les packages, le voyage aller/retour Paris ainsi que toutes autres dépenses privées.

Article 4 – Annonce du Concours

L'annonce du Concours sera diffusée sur nos réseaux sociaux, par des spots à la radio, sur les sites www.spuerkeess.lu et www.spuerkeess.lu/visapromotion et par d'autres moyens de diffusion internes (affichage digital etc.).

Article 5 - Détermination des gagnants

En date du mercredi 22 mars 2024, Spuerkeess déterminera par tirage au sort, entre tous les participants les 15 gagnants qui seront informés par courrier postal ou tout autre canal de communication approprié dans les 5 jours ouvrables qui suivent la date du tirage au sort.

Le lot ne pourra en aucun cas être ni repris ou échangé, ni cédé à une tierce personne par le gagnant.

Si le gagnant prévenu par courrier postal ou tout autre canal de communication approprié ne se manifeste pas dans les 5 jours ouvrables après l'envoi de la notification, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera propriété de Spuerkeess. Un nouveau gagnant sera déterminé par un nouveau tirage au sort.

Les prix doivent être acceptés tel quel et sont soumis à toutes les conditions applicables imposées en tant que de besoins par le CIO et/ou par le COJOP.

En acceptant le prix, le gagnant est réputé avoir accepté toutes les conditions applicables.

En cas d'indisponibilité du prix, Spuerkeess se réserve le droit de le remplacer par un prix de valeur égale ou supérieure. Tout remplacement sera laissé à l'entière discrétion de l'organisateur. Si le gagnant n'accepte pas le prix de remplacement, il perdra son droit au prix.

Spuerkeess ne peut pas être tenue responsable si un gagnant ne peut pas être avisé notamment en raison d'indications fictives ou erronées de sa part.

Une cérémonie de remise des prix sera organisée le 16 avril 2024 entre 16.00 et 19.00 heures dans les locaux de Spuerkeess.

Article 6 - Modification du règlement

Spuerkeess se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Spuerkeess se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur le site www.spuerkeess.lu/visapromotion.

Article 7 - Responsabilité

Spuerkeess ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au Concours ou son bon déroulement. Notamment, Spuerkeess ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si Spuerkeess met tout en œuvre pour offrir aux participants des informations et/ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du Concours, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des e-mails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur les sites. La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne aux sites et la participation au Concours se fait sous son entière responsabilité.

En outre, Spuerkeess n'est pas responsable en cas :

- de problèmes de matériel, de logiciel ou techniques de quelque nature qu'ils soient,
- de destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Spuerkeess,
- d'erreurs humaines d'origine électronique ou technique,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Concours,
- de conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers,
- de problèmes liés à la jouissance du prix gagné.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Concours est perturbé par une cause échappant à la volonté de Spuerkeess, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Concours.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Concours de son auteur, Spuerkeess se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Dans la mesure où la loi le permet, le CIO, le COJOP et Visa, ainsi que leurs sociétés et agents associés, excluent toute responsabilité et toute obligation découlant :

- du report, de l'annulation ou de la modification matérielle du Concours et
- de tout acte ou manquement de la part d'un gagnant ou de son invité ayant pour conséquence que le gagnant ou son invité n'est pas en mesure d'activer le prix et/ou l'un de ses éléments.

Article 8 - Informations et Protection des données

Les données à caractère personnel, collectées dans le cadre du Concours, sont traitées par Spuerkeess en qualité de responsable de traitement en conformité avec la Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dans l'objectif de gestion du présent Concours, de l'identification des gagnants et de la remise des prix.

Lorsque les gagnants y consentent expressément, Spuerkeess pourra procéder à la prise de photos lors de la remise des prix et à la diffusion de celles-ci dans les médias sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter), respectivement dans les autres médias externes (sites web, rapport annuel,...).

Les données à caractère personnel sont traitées par Spuerkeess conformément à sa politique de protection des données personnelles et ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire pour la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus. Spuerkeess sera amené à transférer certaines données (p.ex. nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail) des gagnants à des tiers, tels que Visa, ses sociétés associées et ses prestataires de services, dans la mesure où elles sont nécessaires à l'exécution, à la livraison et à l'organisation de l'événement. Lorsqu'elles sont fournies à Visa, elles sont traitées conformément à la politique de Visa en matière de protection de la vie privée www.visa.co.uk/legal/privacy-policy.html.

Les données ne sont pas utilisées à des fins de prospection ou de promotion commerciales et ne sont pas communiquées par Spuerkeess à des tiers non impliqués dans l'organisation du Concours. Les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression, de portabilité et de limitation des données les concernant.

Les participants sont invités à prendre connaissance de la politique de protection des données personnelles de Spuerkeess, dont la dernière version en vigueur est disponible sur le site www.spuerkeess.lu.

Article 9– Litiges

Toute contestation ou réclamation relative au Concours pour quelque raison que ce soit devra être formulée par écrit à l'attention de Spuerkeess à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Concours et au plus tard dans les trente jours suivant la désignation du gagnant.

Article 10 - Droit applicable et juridiction compétente

Le présent règlement ainsi que les relations entre Spuerkeess et les participants sont soumis au droit luxembourgeois. En cas de contestation, le litige est de la compétence exclusive de la juridiction luxembourgeoise.